



Les offres et informations complémentaires sont disponibles sur notre portail www.as-eupen.be/fr/clubcard. Adressez le formulaire dûment complété et signé à l'adresse suivante: AFD Eupen, Hütte 79, B-4700 Eupen.

La **CLUBCARD** de la KAS Eupen vous parviendra par voie postale endéans les 14 jours qui suivent l'acceptation de la domiciliation et le versement de la cotisation annuelle.

VIVEZ PLUS INTENSÉMENT L'AS EUPEN AVEC LA ...



15
EURO

VOS AVANTAGES

- Cadeau de „bienvenue au club“
- 10% de remise sur tous les articles „supporters“ non réduits proposés au Fanshop
- Participation à des actions et des événements exclusifs avec des partenaires de la région
- Invitation à la soirée annuelle du KAS CLUB
- Accès gratuit à toutes les rencontres U21



www.as-eupen.be



Vivez l'ambiance internationale.
— Plongez au cœur du football professionnel. —
Faites le plein d'émotions.

Découvrez les avantages exclusifs de la **CLUBCARD** au sein de la **KAS Eupen**, ainsi que la variété des événements proposés dans le cadre d'actions initiées pour les partenaires de la région.

Profitez de rencontres et d'échanges enrichissants. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15 Euro.

Le montant de la cotisation est intégralement reversé dans la formation des jeunes d'Eupen et de la région.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont convenues entre, d'une part, la S.A. AFD EUPEN, BCE n° 0848.989.926 dont le siège social est établi à 4700 Eupen, Hütte, 79, (ci-après « le Club ») et, d'autre part, les titulaires d'une Clubcard de la KAS EUPEN (ci-après « le membre »).

Toute personne désireuse d'adhérer déclare posséder la pleine capacité juridique. Si une personne incapable devait adhérer, le contrat d'adhésion et les prestations qui en découlent relèveront de la responsabilité de son représentant légal, lequel devra dès lors respecter les présentes conditions.

Article 1 : OBJET

Les présentes conditions fixent les modalités du contrat d'adhésion entre le Club et le membre.

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes conditions générales, lesquelles sont également consultables sur le site internet du Club (www.as-eupen.be).

Article 2 : AVANTAGES pour le MEMBRE

Les avantages résultant pour le membre de son adhésion sont listés et décrits dans la brochure ci-jointe et peuvent à tout moment être consultés sur la page web www.as-eupen.be ou demandés au Club.

Le Club se réserve le droit d'adapter et/ou de modifier à tout moment, unilatéralement et sans avis préalable, lesdits avantages.

Article 3 : PRESTATION du MEMBRE

En contrepartie des avantages résultant pour lui de la Clubcard, le membre paye au Club un montant de 15 EUR/saison.

Le membre autorise le Club à prélever par domiciliation ce montant annuel de 15 EUR au début de la saison.

Le formulaire à remplir par le membre est annexé et doit être remis au Club dûment complété et signé lors du retrait de la Clubcard. Le Club peut adapter ce montant annuel pour la saison suivante, moyennant avertissement du membre au plus tard le 30 avril de la saison en cours.

Article 4 : DUREE - PREAVIS

La présente adhésion s'effectue pour une saison complète (1er juillet – 30 juin) et est automatiquement et tacitement renouvelée chaque année. Le membre peut résilier l'adhésion à tout moment, au plus tard pour le 31 mai de la saison en cours, par lettre recommandée adressée au Club. En cas de résiliation, le membre n'a droit à aucune restitution de quelque nature que ce soit de la part du Club.

La Clubcard, laquelle reste propriété du Club, doit lui être restituée par lettre recommandée au plus tard en même temps que la résiliation. Dès après la réception de la lettre de résiliation, le Club est en droit de supprimer immédiatement tous les avantages liés à la Clubcard et de prendre toutes les mesures requises à cet effet à l'égard des tiers.

Le Club est en droit de résilier la présente convention à tout moment et sans motif, par l'envoi d'une lettre recommandée.

Dans ce cas, la cotisation d'adhésion de l'année en cours est restituée au prorata.

Le Club est également en droit de résilier la convention à tout moment pour faute du membre, par envoi d'une lettre recommandée et sans aucune restitution.

Article 5 : POLITIQUE de RESPECT de la VIE PRIVEE

Toutes les données personnelles sont destinées à usage interne et ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers.

Toutes les informations destinées au membre lui sont communiquées exclusivement par l'intermédiaire du Club.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le membre dispose à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données.

Des renseignements complémentaires concernant la protection de la vie privée dans les traitements informatisés peuvent être obtenus auprès du registre public (Commission de la Protection de la Vie Privée, rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, +32(0)2 274 48 00 – www.privacy.fgov.be).

Article 6 : RESPONSABILITE

Le membre est seul responsable - à l'exclusion de toute obligation de garantie du Club - à l'égard des tiers en rapport avec toutes les relations commerciales et/ou juridiques résultant des avantages décrits ci-dessus.

Le Club ne garantit en aucun cas les prestations des tiers précités et ne peut en aucune manière être rendu responsable par le membre, de dommages qui seraient éventuellement causés à ce dernier par les relations évoquées à l'alinéa précédent.

Article 7 : AUTONOMIE des CLAUSES

Toute disposition du présent contrat qui serait déclarée nulle, invalide, illégale ou inexécutable, par une autorité ou un tribunal compétent, sera considérée comme réduite dans la seule mesure de cette nullité, invalidité, illégalité ou inexécutabilité.

Une telle nullité, invalidité, illégalité ou inexécutabilité ne pourra être étendue à quelque autre clause contractuelle que ce soit.

Article 8 : DROIT APPLICABLE et TRIBUNAL COMPETENT

Le présent contrat sera soumis au droit belge et interprété conformément à la loi belge.

Les tribunaux d'Eupen (Belgique) seront exclusivement compétents pour connaître de tout litige résultant du présent contrat ou en rapport avec lui.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont convenues entre, d'une part, la S.A. AFD EUPEN, BCE n° 0848.989.926 dont le siège social est établi à 4700 Eupen, Hütte, 79, (ci-après « le Club ») et, d'autre part, les titulaires d'une Clubcard de la KAS EUPEN (ci-après « le membre »).

Toute personne désireuse d'adhérer déclare posséder la pleine capacité juridique. Si une personne incapable devait adhérer, le contrat d'adhésion et les prestations qui en découlent relèveront de la responsabilité de son représentant légal, lequel devra dès lors respecter les présentes conditions.

Article 1 : OBJET

Les présentes conditions fixent les modalités du contrat d'adhésion entre le Club et le membre. Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes conditions générales, lesquelles sont également consultables sur le site internet du Club (www.as-eupen.be).

Article 2 : AVANTAGES pour le MEMBRE

Les avantages résultant pour le membre de son adhésion sont listés et décrits dans la brochure ci-jointe et peuvent à tout moment être consultés sur la page web www.as-eupen.be ou demandés au Club.

Le Club se réserve le droit d'adapter et/ou de modifier à tout moment, unilatéralement et sans avis préalable, lesdits avantages.

Article 3 : PRESTATION du MEMBRE

En contrepartie des avantages résultant pour lui de la Clubcard, le membre paye au Club un montant de 15 EUR/saison. Le membre autorise le Club à prélever par domiciliation ce montant annuel de 15 EUR au début de la saison. Le formulaire à remplir par le membre est annexé et doit être remis au Club dûment complété et signé lors du retrait de la Clubcard. Le Club peut adapter ce montant annuel pour la saison suivante, moyennant avertissement du membre au plus tard le 30 avril de la saison en cours.

Article 4 : DUREE - PREAVIS

La présente adhésion s'effectue pour une saison complète (1er juillet – 30 juin) et est automatiquement et tacitement renouvelée chaque année. Le membre peut résilier l'adhésion à tout moment, au plus tard pour le 31 mai de la saison en cours, par lettre recommandée adressée au Club. En cas de résiliation, le membre n'a droit à aucune restitution de quelque nature que ce soit de la part du Club.

La Clubcard, laquelle reste propriété du Club, doit lui être restituée par lettre recommandée au plus tard en même temps que la résiliation. Dès après la réception de la lettre de résiliation, le Club est en droit de supprimer immédiatement tous les avantages liés à la Clubcard et de prendre toutes les mesures requises à cet effet à l'égard des tiers.

Le Club est en droit de résilier la présente convention à tout moment et sans motif, par l'envoi d'une lettre recommandée.

Dans ce cas, la cotisation d'adhésion de l'année en cours est restituée au prorata. Le Club est également en droit de résilier la convention à tout moment pour faute du membre, par envoi d'une lettre recommandée et sans aucune restitution.

Article 5 : POLITIQUE de RESPECT de la VIE PRIVEE

Toutes les données personnelles sont destinées à usage interne et ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers. Toutes les informations destinées au membre lui sont communiquées exclusivement par l'intermédiaire du Club. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le membre dispose à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données.

Des renseignements complémentaires concernant la protection de la vie privée dans les traitements informatisés peuvent être obtenus auprès du registre public (Commission de la Protection de la Vie Privée, rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, +32(0)2 274 48 00 – www.privacy.fgov.be).

Article 6 : RESPONSABILITE

Le membre est seul responsable - à l'exclusion de toute obligation de garantie du Club - à l'égard des tiers en rapport avec toutes les relations commerciales et/ou juridiques résultant des avantages décrits ci-dessus.

Le Club ne garantit en aucun cas les prestations des tiers précités et ne peut en aucune manière être rendu responsable par le membre, de dommages qui seraient éventuellement causés à ce dernier par les relations évoquées à l'alinéa précédent.

Article 7 : AUTONOMIE des CLAUSES

Toute disposition du présent contrat qui serait déclarée nulle, invalide, illégale ou inexécutable, par une autorité ou un tribunal compétent, sera considérée comme réduite dans la seule mesure de cette nullité, invalidité, illégalité ou inexécutabilité. Une telle nullité, invalidité, illégalité ou inexécutabilité ne pourra être étendue à quelque autre clause contractuelle que ce soit.

Article 8 : DROIT APPLICABLE et TRIBUNAL COMPETENT

Le présent contrat sera soumis au droit belge et interprété conformément à la loi belge. Les tribunaux d'Eupen (Belgique) seront exclusivement compétents pour connaître de tout litige résultant du présent contrat ou en rapport avec lui.

MANDAT DE DOMICILIATION EUROPÉENNE SEPA core + COMMANDE

S.A. AFD Eupen · Hütte 79 · Tél. : +32 (0)87 56 13 77 · 4700 Eupen · Belgique · ID: **BE03ZZZ0848989926**

N° de réf. du mandat*

Contrat N°*

Le Soussigné : Nom Date de naissance

Prénom Sexe (M/F)

Rue N°

CP Ville

Téléphone

E-Mail

IBAN

BIC Titulaire du compte (si il est différent)

Adhésion privée Adhésion d'entreprise Cadeau | Langue: DE FR

Pour un paiement récurrent Pour un paiement unique | Paiement au comptant/via facturation

Oui je souhaite m'abonner à la Newsletter par e-mail gratuite de l'AS Eupen

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la S.A. AFD EUPEN, ID: BE03ZZZ0848989926 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la S.A. AFD EUPEN, ID: BE03ZZZ0848989926. Vous bénéficiez d'un droit au remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Toute information complémentaire concernant vos droits est disponible auprès de votre banque.

Par la présente, je commande la KAS CLUBCARD et je confirme avoir lu et accepté les conditions générales ci-contre.

Lieu
Signature Date /.... /.....
Signature Date /.... /.....